

# am34

N° 23  
décembre  
2010

ENFANCE

**Info**

**Le journal des  
Assistants  
maternels**



## Éditoriaux

### Accueil et handicaps

L'enfant présentant un handicap, visible ou non, n'est pas un enfant comme les autres. Mais, comme les autres, il est un enfant.

Dans le cadre des deux missions qui lui incombent, d'une part en matière de prévention et de promotion de la santé du jeune enfant, d'autre part en matière de formation des assistants maternels, le Département a fait le choix de multiplier les moyens mis en œuvre afin de permettre un meilleur accueil de ces enfants «différents» et leur famille.

Ce sujet est particulièrement développé dans la formation initiale des assistants maternels et nous avons créé en 2006 une «Charte de l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les structures petite enfance».

#### Le Président du Conseil général de l'Hérault, Député

Depuis 1980, l'organisation mondiale de la santé (OMS) a changé son regard sur le handicap et l'a redéfini. Elle ne le réduit plus à une déficience mais pose comme principe que c'est le désavantage social lié à cette déficience qui doit être considéré comme le véritable handicap d'une personne.

L'environnement social où évolue «l'enfant pas comme les autres» doit concourir le plus précocement possible à réduire le désavantage social vécu par cet enfant et sa famille.

Pourtant, 30 ans plus tard, malgré

Nous avons également inauguré en septembre 2010 «l'Espace multi-accueil Eliane Bauduin» qui concourt à l'accueil de ces enfants et s'inscrit bien dans cette démarche volontaire en venant s'ajouter aux structures déjà existantes.

Mais nos engagements ne s'arrêtent pas là ! C'est tout le propos de ce 23<sup>e</sup> numéro dont l'objectif majeur vise –au travers des formations et des témoignages– à lever les appréhensions et les doutes, afin d'ouvrir à tous le champ du possible et offrir ainsi à ces enfants les conditions requises pour qu'ils prennent toute leur place parmi nous.

Jean Cocteau avait coutume de dire «*L'impossible ? C'est ce que je n'ai pas encore fait !*». Je vous invite à y réfléchir.

les lois et les décrets successifs, cette réalité a du mal à se concrétiser.

L'intégration ou mieux «l'inclusion» de ces enfants dans les lignées de socialisation ordinaire n'est toujours pas de pratique courante. L'assistant maternel fait partie de cet environnement social.

J'espère que la lecture de ce 23<sup>e</sup> numéro d'AM34 répondra à vos questions et vous apportera l'éclairage nécessaire à une meilleure compréhension des enjeux sociaux et humains liés à l'accueil de ces enfants.

**Docteur Catherine Roucaute**

Directrice de la Protection Maternelle Infantile et de la Santé

## Au sommaire

- Éditoriaux
- Le dossier
- Près de chez vous
- Infos professionnelles et statutaires



Directeur de la publication : Pierre Maurel

Directrice de la rédaction :  
Docteur Catherine Roucaute

Coordination : Marie-Christine Vion-Leclerc  
Tél : 04 67 67 63 93 [mcvionleclerc@cg34.fr](mailto:mcvionleclerc@cg34.fr)

Conseil et rédaction : Josiane Redon, Coordinatrice des relais assistants maternels (Caisse d'Allocations Familiales Montpellier)

avec la participation de professionnels de la petite enfance

Secrétariat de rédaction : Marie-Christine Vion-Leclerc, chef du service assistants maternels  
Claudine Montenot-Wagner, responsable de la formation des assistants maternels  
Nicole Allriol, animatrice de relais assistants maternels et illustratrice p 6

Chargée de communication PDS : Dominique Crux (photo p 3)

Conception et impression :  
Atelier départemental des moyens graphiques.  
Publication semestrielle - N° 23 décembre 2010  
Toute reproduction même partielle est interdite sans autorisation.

Direction de la P.M.I.S, Hôpital du Département  
34087 Montpellier cedex 4





# accueil et handicaps

## Des repères et un accompagnement

### Repères

Derrière le mot «handicap» se juxtaposent des représentations multiples et variées selon notre culture, notre éducation, nos expériences. De plus, l'enfant présentant un handicap vient bousculer l'image idéalisée d'un enfant parfait, mythe culturel très présent dans notre société où «l'enfant est roi» et où celui-ci est chargé de satisfaire les attentes les plus ambitieuses «Tu deviendras médecin...notaire comme ton père».

De plus, le mot «handicap» désigne à la fois la cause (anomalie organique, maladie, malformation, etc.) mais aussi la conséquence (fait d'être à l'écart par rapport à une norme).

De quel handicap parlons-nous alors et de qui ? C'est à travers ce bref rappel historique que nous allons voir l'évolution de la terminologie et de la définition du mot «handicap».

Le mot «handicap» est apparu dans le langage usuel en 1950.

**Ensuite, l'Organisation Mondiale de la Santé, en 1980 définit le handicap comme** «une déficience ou incapacité mentale, psychique, physique ou sensorielle, partielle ou totale, temporaire ou

définitive, causée par une altération des structures ou des fonctions psychologiques, physiologiques ou anatomiques et constituant un désavantage social».

**La loi du 11 février 2005, art L.114 du code de la santé sociale et des familles enrichit la définition :** «toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant», en ajoutant «la personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie», la loi astreint également la collectivité à une obligation d'aide afin de permettre à la personne handicapée et à son entourage de faire face aux conséquences du handicap».

Le décret du 8/06/2010 vient modifier le vocabulaire, on ne doit plus parler d'enfant «porteur» de handicap mais d'enfant «présentant» un handicap.

### En bref...

Selon ces dernières définitions, il faut retenir que :

- les causes et les conséquences du handicap sont multiples.
- Un enfant atteint d'une maladie chronique ou qui présente des différences de comportement est aussi un enfant présentant un handicap.
- Les classifications internationales sont passées d'un modèle médical à une vision du handicap tenant compte de l'environnement social et non plus seulement des caractéristiques propres de l'individu mais aussi des lieux qu'il fréquente. Il ne s'agit plus seulement de «personne handicapée» mais d'environnement handicapant.
- La société, via les collectivités, se doit d'aider ces enfants et leur entourage à trouver des solutions de suppléance et d'accompagnement.

Toutefois, l'enfant présentant un handicap ou atteint d'une maladie chronique ou présentant des différences de comportement, n'est pas un enfant comme les autres... Mais comme les autres, il est un enfant.



Claudine Montenot-Wagner  
Responsable de l'unité formation des assistants maternels - Service assistants maternels et familiaux  
Direction de la protection maternelle infantile et de la santé

## Quel accompagnement en vue de l'accueil d'un enfant présentant un handicap ?

2% des enfants présentent un handicap.

Acquérir une meilleure connaissance du handicap dans ses différentes formes peut lever certaines appréhensions. Être sensibilisé aux exigences et difficultés d'un tel accueil, **savoir où et comment se faire aider et accompagner**, permettra à chacun d'apporter sa propre réponse et d'envisager un accueil différent.

## Pour les assistants maternels du particulier employeur

### ■ La formation initiale

Depuis janvier 2010, le dispositif de formation obligatoire **avant accueil**, dans le cadre du module 1.2 «prise en charge de l'enfant au domicile», comprend un cours de 3 heures, intitulé «Accueil de l'enfant présentant un handicap».

Il a pour objectif de développer la compétence métier : **être capable d'accueillir un enfant présentant un handicap en prenant en compte des besoins spécifiques de l'enfant et de sa famille.**

Cette sensibilisation est d'autant plus importante que la majorité des diagnostics sont posés lors des premiers mois. C'est donc grâce, à une observation fine des assistantes maternelles conjointe à celle des parents que l'accompagnement de ces enfants peut se mettre en place.

### ■ Le soutien des puéricultrices des agences de la solidarité

Les assistants maternels accueillent principalement des enfants de 0 à 3 ans. Parfois, le diagnostic du handicap n'est pas encore posé et la situation se révèle en cours d'accueil. L'assistant maternel, est

alors confronté au problème de l'accompagnement de l'enfant et de ses parents : si le soutien d'une équipe lui manque, Il doit en discuter avec la puéricultrice référente afin de ne pas rester isolé.

### ■ Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) chez un assistant maternel

C'est un document écrit qui permet de balayer les différents éléments de la prise en soins d'un enfant présentant une pathologie et/ou un handicap. Lors de la signature d'un contrat d'accueil, les parents-employeurs et l'assistant maternel solliciteront la puéricultrice de secteur pour savoir s'il est nécessaire d'établir un PAI en complément des informations sur les habitudes de vie de l'enfant et des ordonnances de traitement.

Grâce à une prise en charge pluridisciplinaire, la réponse aux besoins de l'enfant est ajustée et les différents acteurs peuvent vivre cet accompagnement sereinement. Ce document est signé par les parents-employeurs, le médecin traitant, l'assistant maternel et la puéricultrice de secteur.





# Des repères et un accompagnement

Florence Lopez  
Chef de service coordinatrice de l'espace multi-accueil  
petite enfance Eliane Bauduin

### Pour les assistants maternels en Service d'Accueil Régulier Familial (SARF)

L'espace multi-accueil Eliane Bauduin du Conseil général a ouvert ses portes en août 2010. Il fusionne aujourd'hui la crèche et la halte garderie du Département créant 5 places et amenant la capacité d'accueil à 125 enfants.

La nouveauté de cet espace est d'ouvrir progressivement une entité Service d'Accueil Régulier Familial de 15 places. Le recrutement de 6 assistants maternels débutera en janvier 2011 et sera échelonné sur 2 ans.

Depuis toujours, notre établissement a concouru à l'accueil d'enfants présentant un handicap et nous avons signé en 2008 «la charte de l'accueil de l'enfant présentant un handicap».

### Le saviez vous ?

Dans le département de l'Hérault en 2010, 117 enfants de 0 à 3 ans étaient bénéficiaires d'un droit ouvert par la MDPH et 449 enfants de 3 à 6 ans



## Charte de l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les structures petite enfance

*« Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles » Sénèque*

Un travail d'équipe, des outils techniques et une collaboration avec les différents partenaires nous ont permis de réaliser ces accueils spécifiques avec succès. La création du SARF est un plus pour ces accompagnements par une prise en charge au plus proche des besoins de l'enfant et de sa famille.

Les assistants maternels appartenant à notre équipe pluridisciplinaire pourront bénéficier d'un soutien technique et médico-psychologique :

■ visites à domicile

■ consultations avec le pédiatre

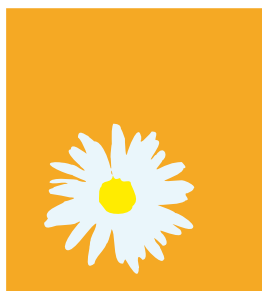
■ réunion avec les partenaires, la psychologue et les parents, autour du projet d'accueil individualisé

■ les possibilités de formation en interne

■ les rencontres régulières avec les enfants accueillis sur la structure collective

■ des professionnels de santé disponibles et à l'écoute sur toute la durée de l'accueil

Ces dispositifs soutiendront et accompagneront l'assistant maternel dans cet accueil d'un enfant différent.



## La formation continue : une opportunité à saisir !

Nathalie Humez, Ram Canal-Lirou, Christine Morenta, Ram Mèze,  
Cendy Cathala, Ram Agde

### Des assistants maternels se forment pour l'accueil des enfants handicapés dans le cadre du Droit Individuel à la Formation

**E**n 2010, plusieurs assistants maternels avaient fait part auprès de leur Relais Assistants Maternels de leur souhait de suivre une formation sur l'accueil d'un enfant handicapé. Mais peu nombreux, ils ne parvenaient pas à accéder à leurs vœux. Et la coordination de trois Relais assistants maternels (des territoires de Mèze, Agde et Pézenas) a permis de réunir suffisamment de pré-inscriptions afin de demander l'organisation d'un stage hors temps d'accueil (samedi) au plus près de leur domicile. **Un premier stage a eu lieu ce printemps à St Thibéry, suivi d'un deuxième en septembre à Béziers** avec des assistants maternels de Béziers, Pézenas et Olonzac.

**A**u total ce sont 17 assistants maternels du secteur qui ont suivi une formation de 24 heures avec différents intervenants du monde de l'éducation spécialisée (centre de formation Eclipse de Montpellier). Les participants ont particulièrement apprécié cet apport concret, les échanges concernant les situations

vécues par les professionnels au sein des institutions, ainsi que les témoignages des assistants maternels. Beaucoup relèvent l'importance de trouver ensemble des pratiques, des attitudes adaptées qui permettent de se recentrer sur l'enfant, souvent dissimulé par ses handicaps. Depuis, certains s'attachent à employer l'expression «enfant extraordinaire», un enfant avant tout, mais qui peut aussi laisser l'assistant maternel démuni, comme parfois tout enfant qui traverse des difficultés. Et les techniques d'apaisement, ou encore de stimulation sensorielle peuvent aussi être utilisées en dehors de l'accueil spécifique d'un enfant handicapé. Les assistants maternels qui n'ont jamais accueilli un enfant en situation de handicap auraient aimé avoir la possibilité de faire un stage d'observation au sein d'une institution.

**C**ette formation a aussi permis aux participants de faire le point sur un éventuel projet d'accueil spécifique, encore vague jusque là. A la fin de la formation, certains ont pu formuler leurs doutes quant à un accueil de qualité d'un enfant réclamant une vigilance et une attention accrues, parmi les autres enfants accueillis, ou bien ont pu clairement dire qu'ils ne se sentaient pas encore prêts.

**A l'inverse, d'autres, venus à la formation avec de nombreux doutes se sont dits prêts à devenir accueillants, avec le soutien des professionnels qui accompagnent les familles.** C'est aussi ce besoin d'un entourage pluri-professionnel qui a été pointé comme une nécessité pour l'assistant maternel souhaitant offrir un entourage de qualité pour cet enfant et sa famille. Les assistants maternels qui accueillent déjà des «enfants extraordinaires» ont saisi l'occasion de cette formation avant tout comme une forme d'analyse de leur pratique, la possibilité de discuter de leur travail spécifique avec d'autres collègues concernés.

**Les parents qui eux-mêmes ont pu éprouver ce besoin de se retrouver entre personnes concernées, ont soutenu leur assistant maternel** dans leur démarche de formation continue. Il les ont félicités de leur engagement durant trois samedis, témoignage renouvelé de leur préoccupation professionnelle pour leur enfant. **Et s'ils avaient un regret à formuler c'est que l'on ne parle pas plus souvent du formidable travail accompli par ces professionnels...** il y en a même qui ont gagné le surnom de Marie Poppins !



*Ce qui a été important pour nous, c'est que Baptiste puisse être accueilli et stimulé comme tout autre enfant, qu'il se sente bien, ce qui a été le cas.*

*Je n'ai pas le souvenir que nous ayons mis en place de système particulier pour lui, et cela nous allait bien. Ce qui a le plus compté pour nous, c'est que l'assistante maternelle l'accueille sans aucune réticence. Nous avons beaucoup discuté, donné des conseils liés au caractère et aux habitudes de Baptiste, prêté quelques livres.*

*Baptiste n'ayant pas encore un langage suffisamment élaboré pour se faire aisément comprendre, il était important qu'il y ait entre lui et l'assistante maternelle une certaine complicité, ce qui a été le cas.*

*Notre principale crainte a priori était que nous ne puissions pas trouver une personne sensible, ouverte à la différence, prête à perdre certains de ses repères (concernant la discipline en particulier).*

*Nous étions convaincus de notre côté, que Baptiste aurait beaucoup à donner.*

**Les parents,  
Olivier et Stéphanie**

### Questions aux parents de Baptiste

Quelles ont été vos démarches pour faire accueillir votre enfant ?

Quelles étaient vos attentes par rapport à l'accueil de votre enfant ?

Aviez-vous pensé à une assistante maternelle ?

Comment avez vous rencontré l'assistante maternelle ?

Comment s'est passée la première rencontre ?

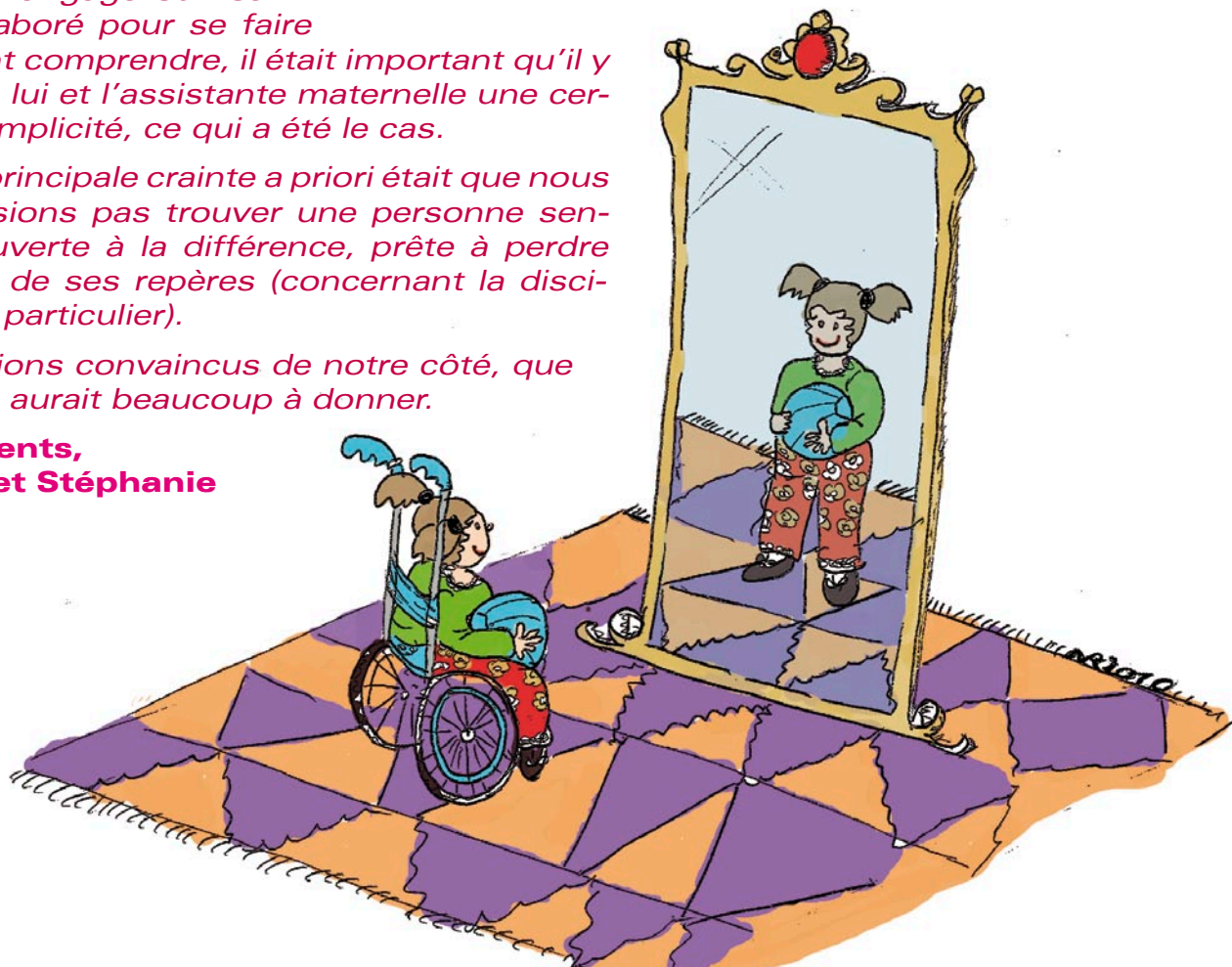
Qu'avez vous mis en place avec elle par rapport à cet accueil ?

Comment a réagi votre enfant ?

Quels étaient vos sentiments les premiers jours de l'accueil ?

Quels avantages trouvez vous ou avez vous trouvé dans cet accueil par une assistante maternelle ?

Illustration de Nicole Alliroi





## d'une professionnelle

Propos recueillis par Bérangère Brisset, animatrice du Relais Assistants Maternels de Ganges et Christelle Saulo-Portales, puéricultrice de l'agence départementale de la solidarité Pic-Saint-Loup Gangeois

### Questions à l'assistante maternelle de Baptiste

Aviez-vous envisagé l'accueil d'un enfant porteur de handicap ?

Si oui quel en était l'intérêt pour vous ?

Comment et à qui vous êtes vous adressée pour faire connaître ce choix ?

Comment avez vous eu connaissance de la recherche d'accueil des parents ?

Comment s'est passée la première rencontre ?

Qu'avez vous mis en place dans votre organisation pour accueillir cet enfant ?

Quels bénéfices retirez-vous de cet accueil ?

Quelles difficultés rencontrez-vous ?

Souhaitez-vous poursuivre ce type d'accueil ?

*La question de l'accueil d'un enfant différent s'est posée lors de ma formation. Je me suis dit «pourquoi pas». J'habite dans un tout petit village dans lequel tout le monde se connaît, j'ai donc très naturellement eu connaissance de l'arrivée de la famille de Baptiste, petit garçon porteur d'une trisomie 21.*

*Avant la première rencontre avec Baptiste, j'avais le sentiment d'avoir besoin d'informations sur la trisomie, mais finalement la relation s'est établie spontanément et très facilement, comme avec n'importe quel autre enfant.*

*Je n'ai pas eu à mettre en place d'organisation particulière, simplement une relation très riche s'est installée avec les parents, nous échangeons beaucoup. Lorsque j'ai rencontré Baptiste, il avait 4 ans et ne parlait pas mais très vite nous avons appris à nous connaître et à nous comprendre. Ce qui a été difficile à gérer pour moi, ce sont les «coups de blues» de Baptiste, très chargés émotionnellement. Mais j'ai pu en parler avec les parents et «ajuster» mes réponses.*

*L'accueil de ce petit garçon est une expérience très riche et merveilleuse que je renouvellerai volontiers à l'avenir.*

**L'assistante maternelle,  
Nathalie**



### Bibliographie pour les enfants de 4/5 ans sur le thème du handicap

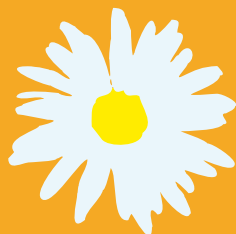
**Un petit frère pas comme les autres** / une histoire écrite par Marie-Hélène Delval ; ill. par Susan Varley - Bayard, 2003 - (Les Belles histoires ; 50).

**Coeur d'Alice** / Images de Cécile Gambini ; texte Stéphane Servant - Rue du Monde, 2007.

**Le lapin à roulettes** / Grégoire Solotareff - Ecole des loisirs, 2000.

**Sept souris dans le noir** / Ed Young - Milan, 1995 - (Albums).

**Mimi l'oreille** / Grégoire Solotareff ; ill. Olga Lecaye - Ecole des loisirs, 2003.



## Près de chez vous

### ■ Côteaux et Châteaux et Orb-et-Taurou

Animatrice : Sylvette  
Ravaille 06.76.95.44.61

### ■ La Domitienne

Animatrice : Elodie  
Nouveau 04.67.90.40.90

### ■ Vallée de l'Hérault

Animatrice : Stéphanie  
Compagnet 04.67.57.04.53

## 4 nouveaux Relais Assistants Maternels en 2010

Les relais assistants maternels sont des services publics qui s'adressent aux parents et aux assistants maternels, co-financés par la CAF, le Département et les collectivités locales

### ■ Canal-Lirou-Saint-Chinianais-Minervois

Animatrice : Nathalie Humez  
Puisserguier : 04.67.35.95.43  
Saint-Chinian : 04.67.38.06.62  
Olonzac : 09.62.53.38.83



## Infos professionnelles et statutaires

**Elections CCPD le 13 janvier 2011** (Commission Consultative Paritaire Départementale) : le mandat des représentants des assistants maternels et familiaux à la CCPD arrive à échéance. La commission sera désormais composée de 10 membres élus pour 6 ans.

Cette commission est un lieu de débat. Elle doit émettre un avis lorsqu'il est envisagé de retirer, restreindre ou ne pas renouveler un agrément. Elle est aussi un lieu d'information et de consultation sur le bilan de fonctionnement de l'agrément et de la formation des assistants maternels et familiaux.

**Les assistants maternels et familiaux agréés résidant dans le département de l'Hérault sont électeurs et recevront le matériel de vote par correspondance en décembre**

**Le contrat d'accueil est accessible sur le site herault.fr** : chemin : clic sur Enfance et famille, puis Modes de garde, puis «Où trouver un assistant maternel», vous trouverez le contrat en bas de page.

Une prime d'installation de 300 à 500 € peut vous être versée par la CAF si vous êtes agréé pour la première fois.

Un prêt à l'amélioration de l'habitat peut vous être versé par la CAF si vous êtes assistant(e) maternel(le) agréé(e)s ou en cours d'agrément, de renouvellement ou d'extension d'agrément. Renseignements auprès des RAM.

Retrouvez ces informations sur le site [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr)

«**Accueil d'un enfant handicapé**» : vous trouverez cette offre de formation dans le catalogue de formation continue de l'institut Fepem. Pour plus de renseignements ou inscription, coordonnées : N°Indigo : 0 820 000 019 [www.institut-fepem.fr](http://www.institut-fepem.fr)

